

Acquitté d'avance, ET CE N'EST QU'UN DEBUT

Ce sont Annie Genevard et Cédric Bôle EUX-MEMES qui vont LOGIQUEMENT se retrouver condamnés, suite au COUP TORDU grâce auquel ils ont réussi à me faire convoquer au tribunal à Besançon,

A - Il est tout à fait exact que je suis convoqué au Tribunal Correctionnel de Besançon pour le mercredi 14 octobre prochain à 15h40 avec le **motif** :

« **DELIT. Outrage** de nature à porter atteinte à la dignité ou au respect dû à la fonction de BOLE Cédric, **personne**

B – Voici, en bref, ce qui s'est passé concrètement. (Pour plus ample information :

<https://blogs.mediapart.fr/louis-rougnon-glasson/blog/081026/acquitte-d-avance-et-ce-n-est-qu-un-debut>)

Le tract que j'ai diffusé sur Montlebon dans la semaine précédant les élections de mars dernier a provoqué une violente colère dans l'équipe mortuacienne du tandem Annie Genevard – Cédric Bôle

Des membres de cette équipe ont alors secrètement décidé de me **suborner**, c'est à dire **de me paralyser dans mon travail de réinformation.** en m'empêtrant dans des procédures judiciaires

Dans ce but, un agent secret chargé de la réussite d'Annie Genevard a alors réalisé une affiche qui était à la fois
- outrageante pour Annie Genevard,
- **et conçue pour faire croire que j'en étais l'auteur**

L'équipe d'Annie Genevard a aussitôt utilisé cette affiche pour charger les gendarmes de Morteau d'une enquête servant à me traîner au tribunal

Pour cela, elle les a **trompés** au moyen de trois documents qu'elle leur a fournis : 1°) l'affiche en question, découverte soi-disant

C - Alors que l'affiche outrageante était conçue pour faire croire que j'en

dépositaire de l'autorité publique, en l'espèce maire de Morteau »

Mais **logiquement**, c'est Annie Genevard et Cédric Bôle qui vont se retrouver l'un et l'autre condamnés, **et ça ne sera là qu'un début**

dans un grand magasin bien connu de Morteau, **qui était donc UN FAUX** 2°) une **photo truquée** prise soi-disant par une caméra de surveillance du même magasin, **qui était donc, elle aussi, un faux** 3°) le tract qui l'avait mise en colère avant les élections : ce n'était certes pas un faux, mais son but, c'était de **tromper les gendarmes** en leur **faisant croire** que c'était moi et personne d'autre qui était l'auteur de l'affiche en question

Dans le cadre de l'enquête qui leur était ainsi ordonnée, les gendarmes concernés m'ont montré deux fois très brièvement cette affiche, **et alors, stupeur :**

Attention !

Cette **reproduction** de l'affiche outrageante initiale est faite ici de mémoire et tant bien que mal, **uniquement à titre d'information**

- cette affiche tenait sur une feuille A4,
- les photos étaient accolées,
- le texte « Pour les humains comme pour les bovins, les assassins sont les mêmes » était écrit en très gros caractères
- et en surimpression sur les photos :



étais l'auteur, **son contenu prouvait immédiatement que je ne pouvais ABSOLUMENT PAS en être l'auteur**

L'outrage en question sur cette affiche consiste en effet à **mettre sur un pied d'égalité :**

- **Annie Genevard, assassin de bovins**
- **et le docteur Péchier**, considéré par la pensée unique actuelle **comme étant un assassin d'humains**, un monstre.
Or, tout ce que j'ai écrit concernant l'affaire Péchier **affirme au contraire que Péchier est très vraisemblablement innocent**, qu'il est seulement le **bouc émissaire** pour une série de crimes **qui ne sont pas de lui**: ce sont des crimes « **sous fausse bannière** », *comme certains services secrets criminels ont l'habitude d'en faire*

Et donc, à cause de cette **erreur**, le coup tordu machiné contre moi par l'agent secret chargé de la réussite politique d'Annie Genevard était **forcément un fiasco**

Mais, en dépit de cette erreur fatale, Annie Genevard et Cédric Bôle **n'ont pas pour autant renoncé** au piège qui leur avait été

E – Conclusion provisoire

Attention ! dans ce coup tordu, les pires criminels ne sont ni Annie Genevard, ni Cédric Bôle, ni même l'auteur de l'affiche en question

Les pires criminels sont ceux qui restent obstinément aveugles, par exemple devant la désinformation de masse de nos médias. Sans cette obstination dans l'aveuglement,

fourni par leur agent secret

Bel exemple d'obstination : ils n'ont pas hésité à **utiliser le fait qu'ils sont « personnes dépositaires de l'autorité publique »** pour tenter de me faire condamner par le tribunal de Besançon par application du principe : « la raison du plus fort est toujours la meilleure »

Dans la nécessité de préparer ma défense, j'ai envoyé des lettres ouvertes
1°) au procureur de Besançon,
2°) au ministre de l'Intérieur ET au ministre de la justice
3°) à l'association anticorruption ANTICOR

Pris à leur propre piège, Annie Genevard et Cédric Bôle devraient alors être tous deux condamnés avec les chefs d'accusation suivants :

1°) « complicité de manœuvre frauduleuse »
2°) « subornation de témoin »
3°) « prévarications », c'est à dire :
« exploitation de l'autorité a) des forces de l'ordre b) de l'appareil judiciaire, pour cautionner leur délit »

Demandez donc à Google ou à l'IA les peines qu'ils encourent pour cela

les records de corruption que l'on connaît actuellement n'auraient jamais pu être atteints

95 % des articles que j'ai diffusés depuis une vingtaine d'années **n'auraient pas eu besoin d'être écrits** si les médias fonctionnaient correctement. Beaucoup de ces articles sont inventoriés ici :

<http://alrg.free.fr/0-2024-SAS-REINFO.pdf>

Orthograf-FR (Louis Rougnon Glasson) 9, rue Volta 25500-MONTLEBON
louis.rougnon-glasson@laposte.net tél 0381674364

doc j774-E octobre 2026